Une guérilla judiciaire

Nouvelle stratégie pour les tenants d'un islam politique : jouer les victimes diffamées et traîner devant les tribunaux celles et ceux qui dénoncent les renoncements sur la laïcité. PAR ALAIN LÉAUTHIER

« *Des faits isolés...* » Quand elle entend sur France 2 « l'humoriste » Yassine Belattar qualifier en ces termes une longue liste d'égorgements et d'assassinats commis par des djihadistes sur le sol français, Fatiha Boudjahlat fait ce qu'elle fait de plus en plus fréquemment : elle tweete son indignation. « *Bah, selon le spécialiste en crimes@Belattar Yassine, la Shoah n'est sans doute qu'un incident isolé.* »

FAUX NEZ DE L'ISLAMISME

Pour cette enseignante, infatigable militante de la gauche laïque et ancienne secrétaire nationale du Mouvement républicain et citoyen (MRC), pas d'équivoque possible sur le sens de son coup de colère : « *J'ai partagé une vidéo sur la Shoah en transposant son raisonnement* [de Belattar] *si brillant... Puisque l'organisation et la préméditation de ce massacre ont elles aussi été niées par certains.* » Mais l'intéressé, lui, fait semblant de ne pas comprendre ce « *raisonnement par analogie* » et annonce sur Twitter son intention de poursuivre en diffamation la blasphématrice au prétexte qu'elle l'aurait taxé d'antisémitisme... Le tout assorti d'une menace visant son emploi : « *Je précise à @Education France que tant qu'elle sera en poste, je ne lâcherai rien.* » Depuis, Fatiha Boudjahlat constate une fois encore ce qu'il en coûte d'exprimer une simple opinion critiquant les représentants assumés – ou les faux nez – de l'islam politique et de ses diverses variantes : à l'instar des victimes de Tariq Ramadan, un déferlement de menaces, d'insultes sexistes et ouvertement racistes (« *Beurette de service* » étant la plus douce) postés par les followers de Belattar sur son compte Twitter sans que ce dernier juge bon de les condamner.



nicolas kovarik / ip3



hannah assouline

SUR LE BANC DES ACCUSÉES Fatiha Boudjahlat et Céline Pina, cofondatrices du mouvement Vivre la République, attendent avec sérénité les hypothétiques suites judiciaires aux annonces menaçantes de leurs détracteurs.

La routine pour son amie Céline Pina, cofondatrice avec elle du mouvement Vivre la République. Devenue une figure majeure du combat contre la taupe salafiste – et la complicité passive dont elle jouit dans une partie des élites politiques et intellectuelles –, l'ancienne conseillère régionale socialiste du Val-d'Oise fait elle aussi depuis peu l'objet de poursuites – ou, du moins, l'annonce de poursuites. Cette fois, elles émanent d'une toute jeune association, Lallab, créée en 2016 et se prétendant « *féministe, antiraciste et areligieuse* ». Pure tromperie, estime Pina, laquelle dans une interview publiée cet été sur Figaro-Vox suggère de fortement se méfier de ce qui ressemble au contraire à « *un laboratoire de l'islamisme* ». Diffamation ? Au regard des personnalités qui font la couleur de Lallab et de leurs prises de position, le débat semble parfaitement légitime. Opposée à la loi de 2004 sur l'interdiction des signes religieux ostentatoires, l'association prône un féminisme « troisième voie » que résume une pancarte brandie par une de ses militantes : « Remballe ton féminisme blanc ». Choyée par tous les groupuscules « indigénistes », salafistes ou proches des Frères musulmans, elle bénéficie aussi du soutien de Jean-Louis Bianco, le président de l'Observatoire sur la laïcité et a eu les honneurs des plateaux de France 2.

INTIMIDER ET FAIRE LE BUZZ

Céline Pina et Fatiha Boudjahlat attendent sereinement la confirmation d'un dépôt de plainte, sans ignorer qu'en cas de constitution de partie civile elle s'accompagne automatiquement de l'ouverture d'une information judiciaire. Elles connaissent le but poursuivi par leurs censeurs en « islamophobie » et « racisme antimusulman » : intimider et faire le buzz, quelle que soit l'issue des poursuites engagées. Le cas des deux militantes est en tout cas moins que jamais un « fait isolé » et, du blogueur et écrivain Mohamed Louizi à l'historien Georges Bensoussan, un véritable « djihad judiciaire » s'organise systématiquement contre « *tous ceux qui dénoncent la montée de l'antisémitisme et de l'islamisme dans notre pays* », comme le souligne l'association Laïcart fondée par Ahmed Meguini. Pour l'heure, du CCIF de Marwan Muhammad au Parti des indigènes de la République (PIR), la justice a le plus souvent débouté ces plaignants bien décidés à faire passer une opinion pour un délit. ■